



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 08 novembre 2021

Délibération n° 2021-151
APPEL D'OFFRES ORGANISATION DES TRANSPORTS - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Emilie MARCHES à Thierry TRIJOLET, Amélie BOSSET-AUDOIT à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Christine PEYRE à Thierry MILLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joël GIRARD

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale déléguée aux marchés publics et à la bienveillance animale, rappelle qu'une consultation relative à l'organisation des transports a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, la forme du marché retenue étant l'accord-cadre.

Cette consultation est décomposée en 3 lots, comme suit :

Lot(s) n°	Désignation
1	Organisation des transports pour les activités périscolaires extra-scolaires
2	Organisation des transports pour les activités de la Direction des sports
3	Organisation des transports pour les écoles et diverses structures

L'appel d'offres a été lancé le 21 juin 2021 en application des articles L.2124-2, R2124-2° et R2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

L'accord-cadre sans minimum, ni maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2161-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162.14 du code de la commande publique ; il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est conclu à compter du 3 janvier 2022, le terme étant fixé au 3 janvier 2023, reconductible 3 fois par période de 12 mois sans pouvoir toutefois excéder le 31 décembre 2025.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 19 octobre 2021, a décidé d'attribuer les accords-cadres comme suit :

Lot(s) n°	Désignation	Attributaire
1	Organisation des transports pour les activités périscolaires extra-scolaires	Kéolis Gironde ZA Issac 6 Les Artignons 33160 Saint Médard en jalles cedex
2	Organisation des transports pour les activités de la Direction des sports	Pullman d'Aquitaine 31 rue François Arago 33700 Mérignac
3	Organisation des transports pour les écoles et diverses structures	Pullman d'Aquitaine 31 rue François Arago 33700 Mérignac

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 octobre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant qu'il convient de souscrire les contrats relatifs à l'organisation des transports pour les activités, les écoles et les structures de la commune. La forme du marché retenue étant l'accord-cadre sans minimum ni maximum,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres n° 2021-MER070 à 072 dont l'objet est l'organisation des transports dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces contrats,

ARTICLE 2 : d'inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 08 novembre 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 09 novembre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.